juristudiant
forum des étudiants en droit

Petit problème d'architecture...

Par **Camille**, le **05/09/2009** à **13:36**

Bonjour,
Quelqu'un peut-il m'expliquer, d'un point de vue purement sémantique ou architectural, comme on veut, la différence entre :

Un groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes

ET

Un ensemble immobilier qui, outre des terrains, des aménagements et des services communs, comporte des parcelles bâties faisant l'objet de droits de propriété privatifs
Image not found or type unknown
!??

Merci d'avance de vos réponses éclairées.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés